



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Quatre-vingtième session

Genève, 20-23 février 2018

Point 5 k) de l'ordre du jour provisoire

Questions stratégiques à caractère modal et thématique :

Données et statistiques relatives aux transports

Fiches d'information sur les statistiques des transports

Note du secrétariat

Résumé

Afin de rendre les données essentielles sur l'évolution du secteur des transports intérieurs plus facilement accessibles de façon à faciliter les travaux des États membres, ainsi que ceux du Comité des transports intérieurs et de ses groupes de travail, le Groupe de travail des statistiques des transports a élaboré un ensemble de profils par pays pour les statistiques des transports (Fiches Info Transport).

Le Comité souhaitera peut-être prendre note de ces fiches d'information et donner des indications sur les moyens d'en accroître au maximum l'utilité, notamment en aidant les gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre et suivre les objectifs de développement durable liés aux transports.

Contexte

1. Le Groupe de travail des statistiques des transports a poursuivi ses activités en fournissant des données essentielles pour informer le Comité des transports intérieurs de l'évolution de ce secteur et pour faciliter les travaux d'autres groupes de travail et des États membres.
2. En vue de rendre ces informations plus facilement accessibles, le secrétariat a établi une série de profils par pays pour les statistiques des transports (Fiches Info Transport). Ces fiches d'information présentent les principaux indicateurs des transports, notamment des données sur le volume des transports de voyageurs et de marchandises, la répartition modale et la sécurité routière pour les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Ces données s'avèrent nécessaires pour mesurer le degré de réalisation des objectifs de développement durable liés aux transports (notamment les objectifs 3, 9 et 11) et, en l'occurrence, renvoient directement aux indicateurs 3.6.1 et 9.1.2. La mise en évidence de telles données concorde avec le rôle qui incombe à la CEE en tant qu'organisme partenaire dans la tâche consistant à mesurer ces indicateurs.



3. Les Fiches Info Transport sont examinées chaque année en vue d'améliorer la présentation des données à l'intention des délégations et plusieurs changements ont été apportés à l'édition de 2018. La présentation graphique est légèrement modifiée, on y trouve les données les plus récentes par indicateur et les graphiques de la sécurité routière font apparaître les accidents mortels plutôt que le nombre des victimes de la route (morts et blessés) du fait des difficultés rencontrées pour harmoniser d'un pays à l'autre les données relatives aux accidents corporels.

4. Les fiches d'information sont disponibles sur le site Internet de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp6/infocards.html) suivant une présentation groupée ou sous la forme de fiches individuelles par pays et font également l'objet du document informel n° 6 présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Les données contenues dans les Fiches Info Transport se fondent sur les informations disponibles dans la base de données des statistiques des transports de la CEE qui peut être consultée en ligne (voir w3.unece.org/PXWeb/en).
